

Date de convocation
le 03/03/2022

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le dix mars, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs et Mmes G HAZARD, JB MABILLE, S DUFOSSÉ, D PIERRU, B PENELLE, G SABRAS, A CALIPPE, J MELLIER, S MOITRELLE, S SABLON, M-A LALOUX, L DUHAMEL ET M BOUTILLIER

ABSENTE : S CANDAS

SECRETAIRE DE SEANCE : S MOITRELLE

I – VOTE DU COMPTE RENDU 13 DECEMBRE 2021

Mr Simon Dufossé fait remarquer qu'il y a une erreur d'annotation dans le compte rendu précédent. Il a parlé de vidéo protection et non de vidéo surveillance comme indiqué.

Après rectification, le conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu.

II – ASPECTS BUDGETAIRES

1) *Compte de Gestion 2021*

Le Compte Administratif de la Commune correspond au compte de gestion du Percepteur. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité, le compte de gestion 2021 comme présenté.

2) *Compte administratif (CA) 2021*

C'est le contrôle par le Conseil de la réalisation du budget. Lecture est donnée par Mme Pierru des comptes à l'assemblée. Un excédent global cumulé de 155 536.19€ est dégagé. Mr Hazard sort de la salle.

Mme Pierru fait procéder au vote du CA. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3) *Affectation du résultat 2021*

Mme Pierru présente à l'assemblée la proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	:	35 631.38 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent	:	<u>119 904.81 €</u>
Résultat à affecter	=	155 536.19€

Solde d'exécution d'investissement (Excédent de financement) 209 094.68€.

Mme Pierru propose d'affecter en excédent de fonctionnement recette :155 094.68€ et en excédent d'investissement recette : 209 094.68€. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité.

III - BUDGET 2022

Le Maire présente le projet du Budget Primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	95 200.00 €	13	Atténuation de charges	1 000.00 €
012	Charges de personnel	121 895.00 €	70	Produits des services	8 300.00 €
014	Atténuations de charges	40 447.00 €	73	Impôts et taxes	179 871.00 €
65	Autres charges gestion courante	150 671.00 €	74	Dotations et participations	169 933.00 €
66	Charges financières	900.00 €	75	Autres produits gestion courante	18 280.00 €
67	Charges exceptionnelles	600.00€	76	Produits financiers	0€
68	Dotations aux provisions	2 736.23€			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 386.00 €	77	Produits exceptionnels	600€
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €	002	Résultat reporté	155 536.19€
Total		427 835.23€	Total		540 520.19€
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement d'emprunts	19500 €	10	Dotation, fonds divers	18 140.00€
20	Immobilisations incorporelles	0 €	13	Subventions d'investissement	11 872.85€
204	Subventions d'équipements versés	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1040.00€
21	Immobilisations corporelles	134 600.00€	021	Virement de la section fonctionnement	0€
23	Immobilisations en cours	92 433.53€	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 386€
040	Opérations d'ordre de transfert de section	7000.00€	042	Opérations d'ordre de transfert de section	0€
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent antérieur reporté	209 094.68€
Total		253 533.53 €	Total		253 533.53€

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le budget communal 2022.

1) Subventions :

Le Conseil accepte de répartir les subventions aux associations de la façon suivante :

Associations	Montant
<i>Turtle Bike</i>	<i>500.00 €</i>
<i>ACPG-CATM Moyenneville</i>	<i>100.00 €</i>
<i>Société de Chasse</i>	<i>400.00 €</i>
<i>Foot Mareuil</i>	<i>500.00 €</i>
Total	1500.00 €

Le montant de la participation octroyée au CCAS s'élève à 2000 € pour l'année 2022.
Les taux d'imposition pour la commune restent inchangés pour 2022.

IV – ADHESION DE LA VILLE ALBERT A FDE80

Monsieur Laloux précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération

Départementale d'Énergie de la Somme.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur Penelle demande des précisions quant aux motivations de cette commune à intégrer la Fédération. Monsieur le Maire répond que cette commune, autrefois autonome, a certainement voulu profiter des tarifs groupés et des nombreux services qu'offre cette dernière notamment en terme de subventions comme pour l'éclairage public par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert. Une délibération sera prise.

V – VOIRIE AUX CROISETTES

Il s'agit de confirmer le nom des rues à l'intérieur de la zone sur demande expresse de la Communauté de Communes du Vimeu et ceci dans le cadre du déploiement de la fibre afin d'obtenir un parfait adressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme le nom des rues à savoir « rue de la Croix de Pierre et rue de Courthezon.

Un arrêté sera pris.

VI – VOIRIE INVAL BORDURAGE

La Communauté de Communes, en charge de cette compétence, nous adressé un devis pour les travaux de bordurage sur les haut d'Inval normalement pris en charge pour moitié par la Com des Com mais en y incluant une partie trottoir entièrement à la charge de la commune ce qui nous conduirait à payer beaucoup trop. N'ayant pas de trottoir à Inval, nous demandons à la Communauté de Communes de revoir cette proposition et y ajoutons deux autres devis moins onéreux. N'ayant pour l'instant pas reçu de réponse de leur part, il est proposé au conseil de traiter ce chapitre lors d'une prochaine réunion.

VII – ACHAT D'UNE RESERVE A INCENDIE

La Commune a l'obligation de se prémunir contre les incendies. Plusieurs bouches incendies sillonnent les rues de la Commune à cet effet. La réglementation oblige à garder un minimum de distance entre une bouche incendie et une habitation. Un agriculteur de la Commune désirant effectuer une extension de bâtiment, nous sollicite pour avoir un point d'eau à proximité. Nous lui proposons l'installation d'une bache à eau afin de réduire le coût d'une extension qui nous coûterait bien plus cher à cause d'une remise aux normes de notre réseau. (tuyau de 100 au lieu de 60 actuellement). Ce point d'eau permettrait également de se rapprocher du stade de foot et d'intervenir plus rapidement en cas d'incendie des vestiaires. Dans ces conditions, le conseil propose à l'agriculteur d'acheter la bache à eau mais en établissant une convention qui stipulerait que ce dernier aurait à sa charge de la mettre en place sur son terrain, de l'entretenir et de la remplir à nouveau en cas d'incendie.

Sous réserve d'être en adéquation avec le SDIS pour la partie réglementaire et avec le syndicat des eaux d'Huppy pour la partie technique, le conseil vote et accepte à l'unanimité cette proposition.

VIII – COMMISSION ATTRIBUTION LOGEMENTS COMMUNAUX

Deux logements sont à louer sur la commune, Mr Laloux propose de créer une commission d'attribution des logements.

Les personnes dont les noms suivent sont élus à l'unanimité :

Mr Laloux, Mr Sabras, Mr Duhamel, Mme Boutillier, Mme Moitrelle.

La commission propose de se réunir le 23 mars à 18h à la mairie.

IX – LES ŒUFS DE PAQUES

Le conseil décide d'organiser la cueillette des chocolats de Pâques. Elle aura lieu au stade le lundi 18 avril 2022 à 11h. Tous les enfants de la Commune âgés de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents sont invités à y participer.

X - QUESTIONS DIVERSES

1/ Elections présidentielles

Un planning sera envoyé à chaque conseiller pour tenir une permanence lors des élections qui auront lieu les 10 avril et 24 avril 2022.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 19h00.

2/ Fête communale

Elle aura lieu au stade les 21 et 22 mai 2022.

Pendant l'ensemble du week-end, les enfants de la Commune pourront bénéficier d'un manège, de la pêche aux canards, d'un jeu de pièces et d'une structure gonflable.

Le samedi 21 mai, sous le préau du stade, les habitants de la Commune pourront se rassembler dans une ambiance festive autour d'un pot offert par la mairie, suivi d'un repas façon auberge espagnole. L'animation sera assurée par un disc-jockey et des barbecues seront mis à disposition. Boissons, café et morceaux de tarte seront à vendre au niveau de la buvette. Les participants au repas sont invités à ramener leurs couverts.

3/ Chiens dangereux à Villers sur Mareuil.

Mr Dufossé Simon interpelle l'assemblée en évoquant l'attaque d'un animal domestique par deux chiens errants et précise que cette attaque aurait pu être dramatique si ces derniers s'en était pris à un enfant. Il demande ce qui a été fait pour éviter ce genre d'événement grave.

Mr le Maire répond qu'il a été mis au courant de la divagation des chiens dans un premier temps, qu'il est allé remettre un courrier d'avertissement au propriétaire. Que dans un second temps, lorsqu'il a été mis au courant de l'attaque des chiens, il est allé avec le propriétaire de l'animal domestique tué, à la gendarmerie pour porter plainte mais que seule une main courante a été prise. Une procédure est en cours pour ces faits. Un second courrier a été remis au propriétaire lui indiquant formellement de prendre attache au plus vite avec la gendarmerie et de régler au plus vite la divagation de ses deux chiens. A ce stade, l'un des chiens a quitté la région et le second est enfermé. Une indemnisation pour le préjudice causé est en cours.

Mme Pierru, première adjointe, confirme le déroulement de la procédure.

Séance levée à 22 heures 30.